

EMISSIONS DE TITRES DE CAPITAL 2023
SOCIETES DE LA COTE DE LA BOURSE

N° de Visa	Date de Visa	Sociétés	Nature de l'opération	Montant nominal en D.	Nbre de titres émis	Nominal en D	Prix d'émission en D	Parité	Jouissance	Montant de l'opération en D.	Période de souscription ou d'attribution	Souscription publique ou Distribution entre actionnaires	Capitaux levés en D
-	-	Société Chimique Alkimia	En numéraire	(1) 20 000 000	2 000 000	10,000	10,000	(2) -	01/01/23	20 000 000	21 jours à partir du 15/02/23	limitaion au montant souscrit au cas où les souscription atteignent au mois les 3/4 de l'augmentation décidée.	en cours
23-1099	17/04/23	Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis -SNMVT- (MONOPRIX)	En numéraire	10 752 728	5 376 364	2,000	5,500	7an/26aaa	01/01/23	29 570 002	du 04 au 19/05/23	Redistribution entre les actionnaires : du 24 au 26/05/23 Souscription du public : du 31/05 au 02/06/23 Limitaion au montant souscrit au cas où les souscriptions atteignent au moins les 3/4 de l'augmentation décidée	29 570 002
23-1100	17/04/23	Société Magasin Général -SMG-	En numéraire	5 218 750	5 218 750	1,000	10,000	5an/11aa	01/01/23	52 187 500	du 15/05 au 14/07/23	Redistribution entre les actionnaires : du 20 au 21/07/23 Souscription du public : du 27 au 31/07/23 Limitaion au montant souscrit au cas où les souscriptions atteignent au moins les 3/4 de l'augmentation décidée	en cours
-	-	Compagnie Internationale de Leasing -CIL-	Incorporation de réserves	10 000 000	2 000 000	5,000	-	2ag/5aa	01/01/23	10 000 000	à partir du 15/05/23	-	-
-	-	SMART Tunisie	Incorporation de réserves	7 231 030	1 446 206	5,000	-	1ag/5aa	01/01/23	7 231 030	à partir du 07/06/23	-	-
-	-	Société d'Articles Hygiéniques -SAH-	Incorporation de réserves	2 333 777	2 333 777	1,000	-	1ag/35aa	01/01/23	2 333 777	à partir du 01/08/23	-	-

(1) Augmentation de capital réservée, à libérer par compensation partielle des créances du Groupe Chimique Tunisien à raison de 8 MD et en numéraire pour un montant de 12 MD par les sociétés Carte Vie, STEC, Société IMER, Essalama SICAF, Marhaba Beach et Marhaba International.

(2) A libérer le premier 1/4 dans un délai de 2 mois à partir de la date de souscription. Les 3/4 restants seront libérés sur appel du conseil d'administration en tenant compte des besoins de la société et de l'avancement de son plan d'assainissement.